



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT FIACRE SUR MAINE

DU LUNDI 31 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 31 janvier à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Fiacre-sur-Maine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **Madame Danièle GADAIS**, maire.

Présents : Danièle GADAIS, maire, Nicolas DEROCHE, Sandrine MANDIN-DIRAISON, Pascal DABIN, Adjoints, Adrien BEL, Maxime BOSSARD, Sandrine BOUCHEREAU, Cédric BUSSON, Joëlle LABAT, Régine POIRON.

Absents excusés : Valérie BOUCHAUD a donné procuration à Régine POIRON, Maggy CONSTANTIN a donné procuration à Pascal DABIN, Vincent LHOPITAL a donné procuration à Adrien BEL, Guillaume NEAU a donné procuration à Maxime BOSSARD

Secrétaire de séance : **Adrien BEL** a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27/01/2022.

Nombre de conseillers : En exercice : 14	Présents : 10	Votants : 14
--	---------------	--------------

Préambule

Madame le Maire propose au Conseil de modifier l'ordre du jour de la séance sur deux points :

- Retrait du point 2 « Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs : création du poste de rédacteur principal 2^{ème} classe » reporté à une date ultérieure
- Ajout d'un point « Participation 2022 à la manifestation Couleurs de Bretagne », suite à la demande de participation reçue en mairie en amont du conseil.

Le conseil ne formule pas d'opposition à ces deux propositions.

1. Adoption du procès-verbal du CM du 13 décembre 2021

Le compte rendu de la séance du CM du 13 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2. Délibération - Convention de mise à disposition de la police municipale et de ses équipements

Le 12 octobre 2015, avait été adoptée par délibération une convention de mise à disposition de la police municipale et de ses équipements entre les communes de Château-Thébaud, La Haye-Fouassière et Saint-Fiacre-sur-Maine, pour des raisons de continuité géographique.

Le projet de convention a été communiqué à l'ensemble des membres du conseil municipal à l'appui de la convocation.

Le remboursement à la commune de La Haye-Fouassière des frais de fonctionnement du service s'effectuera au prorata des heures de « police municipale » « réellement utilisées (exemple pour 2014, le prix d'une heure de service municipal s'établissait à 30,16 €). Un tarif actualisé sera communiqué tous les ans par les services de la police municipale de la Haye-Fouassière.

Si la commune n'utilise pas ce service, aucune contribution ne lui sera demandée.

Cette convention valable 3 ans a été renouvelée en 2018, et doit être reconduite pour la période 2022-2025.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire a signé ladite convention.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3- Délibération –Tarification Bac à ordures ménagères pour 2022

La somme forfaitaire demandée par bac « ordures ménagères » utilisé par les usagers de la salle des Vignes est actuellement décomposée comme suit :

- Partie fixe : 6.56 € ; Partie variable : 15.65 €
- Soit un total de 22.20 € / bac utilisé.

Compte tenu que le conseil communautaire de la communauté d'agglomération Clisson, Sèvre et Maine, a voté le 14 décembre 2021, les nouveaux tarifs de la redevance incitative, il convient d'actualiser à compter du 1^{er} janvier 2022 les tarifs applicables aux bacs d'ordures de la salle des vignes lorsque celle-ci est louée :

- Abonnement 8.94 € ; Levée : 10.80 €
- Soit un total de 19.74 € / bac utilisé.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'ajuster la somme forfaitaire demandée en fonction de l'évolution votée par ledit conseil communautaire.
- De dire que cette somme forfaitaire sera révisable en fonction du tarif de collecte des ordures ménagères en vigueur au moment de l'occupation de la salle des Vignes.

Ces propositions sont soumises à l'approbation du conseil municipal.

Ces propositions sont approuvées à l'unanimité des membres présents ou représentés.

4- Délibération – Rénovation de la mairie : validation de l'AVP

La commune de Saint-Fiacre-sur-Maine a décidé de réhabiliter la Mairie pour améliorer sa performance énergétique.

Par délibération en date du 12 octobre 2020, le conseil municipal a décidé de bénéficier de l'accord-cadre « Audit énergétique de bâtiments publics, diagnostics des usages et autres services spécifiques en énergie » du SYDELA pour la réalisation d'un audit énergétique de cette salle. Le prestataire du SYDELA a rendu ses conclusions en décembre 2020.

Le conseil municipal a approuvé le lancement d'une consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à la rénovation énergétique de la Mairie selon la procédure adaptée.

Le conseil municipal a autorisé Madame le Maire à signer ledit marché de maîtrise d'œuvre avec un groupement composé d'un architecte (mandataire) et d'un bureau d'études fluides (co-traitant).

L'architecte (Le Floch Architecture) a présenté les études d'avant-projet réalisées lors du conseil municipal du 13 décembre 2021.

Le conseil municipal valide l'AVP avec option de mettre la seconde sortie vers la rue d'Echichens via la mairie dans le DCE (dossier de consultation des entreprises).

Il est proposé au conseil municipal d'approuver cette proposition.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

5- Délibération – Règlement intérieur pour les marchés à procédure adaptée

Le principe de la procédure adaptée, décrit à l'article 28 du Code des Marchés Publics, a pour particularité de permettre au pouvoir adjudicateur d'échapper aux contraintes procédurales qu'implique le recours aux procédures formalisées mentionnées à l'article 26 dudit CMP dont l'appel d'offres.

Par délibération en date du 4 juin 2020 le conseil municipal avait adopté un règlement intérieur relatif aux marchés à procédure adaptée.

Compte tenu des seuils qui ont changé en la matière, il est proposé d'annuler cette délibération et d'adopter un nouveau règlement intérieur annexé au présent support.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

6- Information : Lancement d'une passation de marché public pour le projet d'aménagement d'un lotissement à la Métairie

Par délibération le 5 juillet 2021, le conseil municipal a décidé d'acquérir les parcelles B 1829, B 1839, B 1831 et B 594, propriétés de la succession de Monsieur Luc Guillet, d'une superficie totale cadastrée de 2731 m² au prix de 215 000 €

La promesse de vente entre la commune de Saint Fiacre et les Consorts Guillet a été signée devant Maître Dejoie le 27 janvier 2022.

Il convient donc maintenant de lancer la procédure de passation de marché public dont l'objet est de désigner le maître d'œuvre qui aura pour mission d'assister la commune dans l'aménagement d'un lotissement (4 à 5 lots) à la Métairie.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

7- Délibération – Convention d'adhésion à un groupement de commandes pour la mise en place d'un environnement numérique de travail dans les écoles de l'académie de Nantes e-primo

La présente convention traduit la volonté commune du rectorat de l'académie de Nantes et des collectivités territoriales adhérentes au groupement de poursuivre le partenariat, initié en 2013, relatif au déploiement d'un environnement numérique de travail (ENT) pour les écoles situées sur tout ou partie de leur territoire.

Cet ENT, nommé e-primo, vise à fournir à tous les membres de la communauté éducative un point d'accès unique à un ensemble de services numériques, en rapport avec leurs activités, accessible en tout temps et tout lieu depuis n'importe quel terminal relié à l'internet.

L'ENT du premier degré de l'académie de Nantes constitue la déclinaison locale d'un projet national, piloté par le Ministère de l'Éducation nationale qui en a fixé le périmètre à travers la rédaction d'un Schéma Directeur des Environnements de Travail qui en est aujourd'hui à sa sixième version (SDET V6.4).

Ce projet vient en prolongement du projet e-lyco, ENT du second degré, lancé en 2009 en partenariat entre le rectorat, la région et les 5 départements de l'académie. Cet ENT, généralisé à tout le territoire académique, pour l'ensemble des collèges et lycées, publics ou privés, ainsi que certains établissements agricoles, concerne, depuis 2014, plus de 650 établissements et plus d'un million d'utilisateurs.

Aujourd'hui 62% des élèves de l'enseignement primaire public de l'académie bénéficient d'e-primo dans plus de 1090 écoles utilisatrices. Ce nouveau marché répond également à la volonté de diffuser encore plus largement la solution e-primo sur le territoire académique.

La présente convention a pour objet de constituer un groupement de commandes et d'en définir les modalités d'organisation et de fonctionnement. Ce groupement de commandes passera un marché public dont la finalité sera de mettre à disposition des écoles situées sur le territoire des collectivités membres dudit groupement, une solution unique d'environnement numérique de travail.

Ce groupement de commandes sera constitué conformément aux articles L2113-6 à L2113-8 du code de la commande publique.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

8 - Délibération – Subventions 2022 aux associations

La commission « Vie Associative » a examiné les demandes de subventions des différentes associations, en application du règlement d'attribution des subventions adopté en conseil municipal le 29 juin 2015. Ces dépenses seront imputées au compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations ».

La commission propose d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2022 :

Associations	Montant versé en 2021	Propositions 2022	Vote
Associations sportives	2 440	2 400	
BASKET SUD LOIRE	750	680	P : 14 C : 0 A : 0
FCCV	1280	1300	P : 14 C : 0 A : 0
TENNIS CLUB Sèvre et Maine	410	420	P : 14 C : 0 A : 0
Autres associations	950	1050	
Comité de jumelage	750	750	P : 14 C : 0 A : 0
Don du sang bénévole*	0*	0*	P : 14 C : 0 A : 0
Saint Hubert de Saint-Fiacre	200	200	P : 13 C : 0 A : 1
NoSoLà	0	100	P : 14 C : 0 A : 0
Total	3 390	3450	

* la commune n'a pas reçu de demande de subvention cette année

M. Pascal DABIN, élu et membre du bureau de l'association Saint Hubert de Saint Fiacre, ne peut participer au vote des subventions pour l'association pour laquelle il est intéressé. Le vote des subventions est effectué ligne à ligne.

Les subventions proposées pour 2022 sont approuvées ligne à ligne à l'unanimité des membres présents ou représentés.

9- Délibération – Subventions 2022 aux associations d'aide à domicile

La commune a reçu des demandes de subvention de deux associations d'aide à domicile : l'ADMR et l'ADAR.

Il est proposé de verser pour 2022, une subvention d'un montant de 100 € à chacune de ces associations.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

10- Délibération - Participation 2022 à la manifestation Couleurs de Bretagne

Couleurs de Bretagne est un concours de peinture se déroulant dans différentes villes ou villages de Bretagne et de Loire Atlantique.

Depuis 1994, l'association du même nom œuvre pour la promotion du patrimoine en organisant ce concours ouvert à tous, petits ou grands, jeunes ou moins jeunes.

La commune de Saint Fiacre-sur-Maine participe depuis 2001 à cet évènement, via l'association des Amis de Saint Fiacre, qui se charge avec l'association Couleurs de Bretagne de l'organisation de cette journée.

La commission « Vie Associative » propose que la commune participe en 2022 à cet évènement et de verser la somme de 580 € correspondant aux frais d'inscription de la commune à cette manifestation. Les frais de participation sont liés au nombre d'habitants de la commune. Saint Fiacre se situe dans la 1^{ère} tranche.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la participation de la commune à cet évènement pour l'année 2022 et d'approuver le versement de 580 € correspondant aux frais d'inscription.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

11 - Délibération – Convention chemins des Miquelots

Fondée en 1998, l'Association *Les Chemins du Mont-Saint-Michel* est chargée de retrouver et de promouvoir les anciens chemins de pèlerins au Mont-Saint-Michel, de créer à partir de ces chemins une animation culturelle et touristique et de contribuer à l'émergence de projets.

Dans le cadre de ces missions, l'Association souhaite définir un partenariat avec les différentes communes concernées par le passage des chemins du Mont-Saint-Michel. Ce partenariat constituera, pour les collectivités locales concernées, un atout pour le développement culturel harmonieux de leur territoire.

La présente convention valable pour une durée de 3 ans et prolongée par tacite reconduction, a pour objet de concrétiser et de formaliser l'identification de la commune de Saint-Fiacre-sur-Maine en tant que « Commune des Chemins du Mont-Saint-Michel » sur un des chemins du Mont-Saint-Michel et de préciser les moyens que ses signataires s'engagent à mettre en œuvre pour valoriser, promouvoir et faire vivre cet itinéraire de tourisme culturel.

Elle vise, à terme, à former un réseau de partenaires motivés et volontaires adhérant au projet.

Pour soutenir les actions de l'Association, la Commune s'acquittera d'une adhésion annuelle d'un montant de 100 €.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention, comme au projet ci-annexé.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

12 - Urbanisme : DIA à l'ordre du jour. Etat des dossiers en cours

Deux DIA sont à l'ordre du jour :

- DIA A 877, 2 bis rue Geoffroy de Couesbouc ;
- DIA B 1565, 25 rue Sophie Trébuchet ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de ne pas exercer son droit de préemption.

L'état des dossiers d'urbanisme en cours a été communiqué à l'ensemble des membres du conseil municipal à l'appui de la convocation.

Cet état n'appelle pas de remarque particulière.

13- Point sur les commissions communales

Monsieur Nicolas DEROCHE présente l'avancée des dossiers de la commission COPROF

- Ecole :
 - Les travaux d'installation du store de la classe PS/MS ont été effectués le 19 janvier 2022 par l'entreprise Baie Ouest.
 - Des travaux de réparation du périscolaire suite aux dégâts des eaux vont être programmés semaine 6 (plafond toile tendue installée par Interlignes Déco).
 - La restitution de l'étude énergétique sera faite le 2 février à 19h15 par l'entreprise Obiose.

- Rénovation de la Mairie :
 - La déclaration de travaux est en attente de réception en mairie.
 - Le dossier de consultation des entreprises est en cours de rédaction. Il devrait être consultable au plus tard d'ici avril 2022.

- Budget :
 - La clôture du budget 2021 et la prévision du budget 2022 sont en cours de finalisation.
 - Une restitution de ces documents sera faite en réunion d'équipe prévue le 26 février.

- Fibre optique :
 - Bourg et Bourchinière : les habitants seront raccordés d'ici la fin du 1^{er} trimestre 2022.
 - Métairie et Hautière : les travaux ont pris un léger retard. Les habitants devraient être raccordés d'ici la fin du 1^{er} semestre 2022.
 - Problématiques liées à l'emplacement de plusieurs poteaux sur la commune. L'entreprise Axione a été informée. La commune est aujourd'hui en attente de son retour.
 - Réfection de trottoirs à prévoir. Un listing sera établi pour transmission à l'entreprise en charge des travaux.

Madame Sandrine MANDIN-DIRAISON présente l'avancée des dossiers de la commission Enfance Famille Aînés Vie Associative et Animation :

- Vie associative :
 - Programmation spectacle « Les Cinquante » : les 1er et 2 juillet 2022. Un lieu de repli est à prévoir en cas de mauvais temps (Salle des sports de St-Fiacre).
 - Erell MATTHIEU, chargée de mission culture de l'Agglo, présentera le projet à l'occasion du conseil municipal du 2 mai 2022.

- Ecole :
 - Malgré le contexte sanitaire, et la pénurie d'agents, les services du restaurant scolaire et périscolaire, ont su s'adapter et assurer l'accueil quotidien des enfants.

- Marché pour un prestataire repas en liaison froide : un cahier des charges sera rédigé d'ici la fin mars 2022.

Monsieur Pascal DABIN présente l'avancée des dossiers de la commission TUE :

- Les élèves de Briacé souhaitent présenter le travail effectué durant l'année 2021. Soumettre au CM du 2 mai 2022
- Signalétique : ES VIA (ex Flo Signalisation) devait intervenir courant semaine 4 pour divers travaux de marquage au sol. En attente de leur intervention.

14- Questions orales

Monsieur Cédric BUSSON a signalé la présence de gravats, chemin des Prés, au niveau de la statue de Saint Fiacre.

Il est demandé que les services techniques interviennent pour désencombrer le site.

Monsieur Maxime BOSSARD a signalé l'absence de collecte des sacs jaunes durant la tournée du 28 janvier 2022 à la Hautière.

Madame le Maire l'invite à informer la commune en cas de nouveau problème, et rappelle que la communication des nouveaux jours de collecte a été effectuée :

- Au niveau de l'Agglo (magazine de l'Agglo, Site internet, réseaux sociaux, presse)
- Au niveau de la commune (site internet, Pierre à Beurre et application Intramuros)

Madame le Maire informe également que ce changement de calendrier (en conséquence, le trajet des camions de collecte) a été opéré en raison de l'augmentation de volume de déchets collecté chaque année. Enfin si des erreurs de jour de dépôt de sacs jaunes venaient à se produire, une information rappelant le changement de calendrier, sera insérée dans les boîtes aux lettres.

15- Points divers

Lors de la séance du conseil municipal du 13 décembre 2021, les élus ont été alertés sur deux points :

- Les camions sortant de la carrière Aubron-Méchineau de Gorges et traversant la RD59 sur notre commune, laissant échapper des matériaux sur la voie et les trottoirs. Un courrier en date du 29 décembre a été adressé au directeur de la carrière lui demandant de veiller à ce que les transporteurs respectent la consigne du bâchage de leur benne.
- Début janvier Madame le Maire a alerté les gendarmes de Vertou sur la vitesse excessive des véhicules empruntant la rue des Charmettes. Ils ont pris note de ce constat, lors de leur passage en mairie le 19 janvier 2022.

Service de restaurations scolaire

Ce mois de janvier a été particulièrement perturbé au niveau du service de restauration scolaire. Le manque de personnel a contraint la commune à demander des pique-nique fournis par les familles durant 4 jours et au service de repas froids sur 2 jours. Les parents ont bien compris les difficultés RH du moment et ont salué la mobilisation de notre personnel municipal afin d'assurer la continuité de ce service. A son tour, Madame le Maire remercie les personnels scolaires, administratifs et techniques qui se sont mobilisés durant cette période. Tout semble rentrer dans l'ordre pour cette dernière semaine avant les vacances.

Reprise du commerce

3 candidatures ont été déposées dans le délai imparti. Le groupe de travail dédié examinera les dossiers déposés le lundi 7/02 à 20h30. Les propositions du groupe de travail seront présentées lors de la réunion d'équipe du samedi 26/02.

Jumelage Saint Fiacre/Echichens

Une invitation officielle de la commune a été adressée le 26 janvier dernier à nos amis d'Echichens afin de les accueillir durant le week-end de l'Ascension (45^e anniversaire). Le comité de jumelage de Saint Fiacre tiendra son AG le vendredi 25 février à 20h à la salle des Vignes. Madame le Maire invite l'ensemble des élus et des habitants à s'inscrire dans cette démarche d'accueil et d'amitié.

Dates à retenir

Réunion d'équipe le samedi 26/02/2022 à 9h
Prochain conseil municipal le lundi 21/03 à 20h.

Prenez soin de vous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40